



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

France 3

Question écrite n° 15108

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes concernant le maintien de la vocation régionale de la chaîne France 3 et l'avenir du service public de l'audiovisuel sur le territoire. Au sein du groupe France Télévisions, France 3 représente la télévision publique régionale. Or cette chaîne, peut-être encore plus que les autres, semble souffrir de la réduction des financements et de suppressions de postes. Les représentants des salariés, notamment des techniciens et des journalistes, estiment que cette situation entraîne la disparition progressive des programmes régionaux, et qu'elle met en danger l'information régionale. La création de grands pôles peu cohérents, comme le pôle sud-ouest, a, selon eux, brisé le lien qui unissait les territoires et les citoyens *via* une véritable antenne régionale et des éditions locales de proximité, notamment pour le département des Pyrénées-Orientales, pour lequel existe une forte identité culturelle autour de la langue catalane. D'autre part, la remise en cause des programmes régionaux impacte directement la masse salariale. Les syndicats craignent que les contrats à durée déterminée ne soient pas renouvelés et que la précarité des emplois soit nettement renforcée. Ils se demandent également si France 3 sera toujours en mesure d'accueillir en son sein les jeunes issus des écoles de journalisme ou de la filière technique audiovisuelle. Les personnels souhaitent que puisse être menée une réflexion et une concertation approfondies sur l'avenir et les missions de la télévision publique régionale. Aussi, il demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement s'agissant de la pérennité de la vocation régionale de France 3.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication rappelle que le Gouvernement est très attaché à la mission de proximité qui incombe à France Télévisions, et plus particulièrement à France 3. La chaîne participe en effet à la vie des territoires en relayant la pluralité des opinions d'une part, et en valorisant la richesse du patrimoine régional ainsi que la diversité de la création locale d'autre part. La dégradation des recettes publicitaires de l'entreprise et sa contribution à l'effort national de redressement des finances publiques ont conduit l'État et France Télévisions à engager une discussion en vue de réviser le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2011-2015. Au terme de ces travaux un nouvel équilibre a été défini, qui demande un effort d'économie à l'entreprise, mais conforte ses grandes missions de service public, notamment en matière de proximité. Ainsi, le projet d'avenant au COM 2013-2015, qui a été présenté au conseil d'administration de la société le 11 juillet dernier, prévoit que la stratégie d'affirmation de l'identité régionale de France 3 se poursuit. Après deux années consacrées au développement du volume de programmes en 2011 et 2012, l'objectif est désormais de conforter la lisibilité de l'offre régionale tout en rationalisant et en optimisant l'utilisation des moyens. Si les décrochages régionaux de France 3 assurent une mission de proximité très importante comme le montre le succès de l'information régionale et locale, il est toutefois indéniable que, contrairement à des pays européens comparables, comme l'Allemagne et l'Espagne par exemple, la France dispose d'une offre de service public régionale et locale limitée. Face à ce constat, parallèlement à la mise en oeuvre des objectifs stratégiques, éditoriaux et économiques évoqués plus tôt, le Gouvernement souhaite donc engager une vaste réflexion sur

l'offre de proximité du service public après 2015, en concertation avec France Télévisions ainsi que des personnalités choisies pour leur connaissance du secteur audiovisuel et de l'action territoriale. Dans ce cadre, la question de la présence des langues régionales sur les antennes du service public sera abordée, notamment à la lumière des travaux réalisés par le Comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15108

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 128

Réponse publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 9049